

Réunion du 26 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaiènt présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuratìon(s) : Monsieur Philippe BIES ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL ayant donné pouvoir à Madame Alice MOREL, Monsieur André LOBSTEIN ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND
- Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Monsieur Francis GRIGNON
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Laurent FURST

**N° CG/2012/4 - Aéroport de Strasbourg-Entzheim - 1111
Participation du Département au plan de relance du trafic de
l'Aéroport international Strasbourg (AIS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le principe d'un soutien financier du Département au projet de réduction de la taxe d'aéroport de l'Aéroport international Strasbourg (AIS), selon le montage et le calendrier précisés par le rapport
- donne mandat à son président pour négocier avec l'Etat le maintien de son engagement au titre du dispositif des lignes européennes sous obligation de service public (OSP), dans la durée de l'engagement des collectivités en faveur du montage de baisse des taxes
- renvoie à sa session plénière du 25 juin 2012 la détermination des crédits nécessaires.

Le Conseil Général complète par ailleurs sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée et donne délégation à la commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif et l'approbation des conventions, notamment la convention à intervenir entre la Région Alsace, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin en vue du soutien, à parité de financement des partenaires, du dispositif de réduction des taxes sur la période 2012-2014, étant précisé que cette convention pourrait être signée avant juin 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120326-66458-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 04/04/12